



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE
940, rang de l'Église
Saint-Eugène-de-Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : 819-396-3000 Fax : 819-396-3576
direction@saint-eugene.ca
www.saint-eugene.ca

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU'à une séance ordinaire, tenue le 2 mai 2022, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Eugène, se prononceront sur la demande de dérogation mineure #2022-04.

Nature et effet :

La demande vise à permettre la construction d'un garage détaché de 158.15m², apportant la superficie totale des garages de la propriété à 228.64 m².

Ceci va à l'encontre du règlement de zonage # 364 qui autorise une superficie maximale de 160m² pour les garages pour les terrains d'une superficie entre 5000 et 9999m².

Identification du site concerné :

**Lot numéro 6 482 887
Adresse du 341, des Loisirs**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SITUÉ AU 940 RANG DE L'ÉGLISE DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE
ce seizième (14^e) jour
du mois d'avril
de l'an deux mille vingt-deux (2022).**

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en : affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 14 avril 2022, entre 9 h et 17 h. En foi de quoi je donne ce certificat ce 14 avril 2022.

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière